

**LOCATAIRES DANS LES CHALETS, VILLAS, MAISONS,
STUDIOS, CHAMBRES MEUBLEES OU APPARTEMENTS.**

Domicile fixe (cochez l'adresse de facturation)

Résidence secondaire (cochez l'adresse de facturation)

Nom, prénom _____

Nom, prénom _____

Rue + n° _____

Rue + n° _____

NPA, lieu _____

NPA, lieu _____

Tél. _____

Tél. _____

E-mail _____

E-mail _____

Veillez choisir la taxation selon le nombre de pièces puis la durée du séjour:

NB : Liste des exonérations : Article 4 du règlement intercommunal de l'ARCAM.

A) 2 pièces et moins

Par semaine ou fraction de semaine pour une durée de **location jusqu'à 70 jours.**

Nombre de semaine ou fraction de semaine* <i>*Si besoin, veuillez joindre le détail sur une feuille annexe.</i>	Taux	Montant à payer
_____	_____ x CHF 20.-	= CHF _____

Pour une durée de **location de 71 jours et plus => FORFAIT DE CHF 200.-**

B) 3 pièces et plus

Par semaine ou fraction de semaine pour une durée de **location jusqu'à 70 jours.**

Nombre de semaine ou fraction de semaine* <i>*Si besoin, veuillez joindre le détail sur une feuille annexe.</i>	Taux	Montant à payer
_____	_____ x CHF 40.-	= CHF _____

Pour une durée de **location de 71 jours et plus => FORFAIT DE CHF 400.-**

Certifié exact, le _____ Signature : _____

ATTENTION : Ce formulaire est à transmettre auprès de Morges Région Tourisme, organe de taxation et de perception désigné par l'ARCAM, au plus tard le 30 septembre 2012. Une facture vous sera ensuite envoyée.